

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 9 DECEMBRE 2014**

Le 9 décembre 2014, à 19h, le conseil municipal de la commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Antoine VINCENTI, Maire.

Date de convocation: 4 décembre 2014,

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance: 11,

PRESENTS: Antoine VINCENTI Maire, Jean-Marie LECCIA 1er Adjoint, Yves POTENTINI 2ème Adjoint, François GRAZI 3ème Adjoint, Antoine CLEMENTI, Emmanuel DAVID, Patrick de ZERBI, Eric GHIRLANDA, Yves LECCIA, Estelle MATTEI, Roxane PAOLI,

ABSENTS: néant,

SECRETAIRE DE SEANCE: Roxane PAOLI.

ORDRE DU JOUR

1. Examen de la demande de permis de construire déposée par Mr et Mme Francesco FRANCHELLI
2. Examen de la demande de permis de construire déposée par Mr Jean CLEMENTI
3. Décision à prendre concernant la demande de la Communauté des Communes du Nebbiu de la création d'un poste d'attaché territorial
4. Questions diverses.

A l'entrée en séance, une feuille de présence a été signée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

En préambule, le Maire rappelle à ses collègues que la commune est dorénavant dotée d'un cahier des prescriptions architecturales dont le contenu a été validé par la DDTM qui a beaucoup apprécié notre démarche dont le seul objectif est, rappelons-le, d'assurer une bonne intégration des projets dans leur environnement.

1. Examen de la demande de permis de construire de Mr et Mme Francesco FRANCHELLI

Le Maire présente à ses collègues la demande de permis de construire qui a été déposée en mairie pour avis préalable avant envoi au service instructeur de la DDTM.

Il précise que Mr FRANCHELLI lui a rendu visite dernièrement dans le but de présenter son projet de construction d'une maison individuelle et qu'à cette occasion, il lui a remis un exemplaire du cahier des prescriptions architecturales.

Il précise également que la demande de Mr et Mme FRANCHELLI a été soumise pour avis préalable consultatif à notre architecte conseil.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE la position suivante que le Maire sera chargée de transmettre à la DDTM :

Un AVIS FAVORABLE dans la mesure où le demandeur s'est engagé:

- à combler le vide créé sous la maison (vide créé par la terrasse en appui sur poteaux béton) soit par un mur en pierres (comme les murs de la maison) ou, à défaut, par un mur plein enduit à la chaux.

- à supprimer si besoin la petite ouverture située sur la façade donnant sur la parcelle B 1701 (maison en limite de propriété).

Résultat du vote: VOTANTS: 11 - EXPRIMES: 11 - POUR: 11 - CONTRE: 0 - RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2. Examen de la demande de permis de construire de Mr Jean CLEMENTI

Le Maire présente ensuite à ses collègues la demande de permis de construire qui a été déposée en mairie pour avis préalable avant envoi au service instructeur de la DDTM.

Il précise également que la demande de Mr CLEMENTI a été soumise pour avis préalable consultatif à notre architecte conseil.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la position suivante que le Maire sera chargée de transmettre à la DDTM :

AVIS DEFAVORABLE :

- La volumétrie du projet n'est pas conforme à celle du bâti traditionnel ; en particulier, le volume couvert créé au-dessus de l'escalier intérieur est du plus mauvais effet : il nous semble qu'un escalier extérieur aurait pu remplir le même usage sans dénaturer le site (d'autant que du garage à la maison d'habitation le chemin est à découvert).
- La fermeture du garage par un volet roulant aluminium n'est pas souhaitable : une porte bois électrique ou, à défaut, un volet imitation bois est nécessaire.
- La création d'un mur taloché en limite du chemin de l'Olivacce est-elle indispensable dans la mesure où le côté extérieur du garage est sur la limite de l'ancien mur en pierre ? La réalisation de deux joues maçonnées à l'entrée du garage à l'identique du vieux mur en pierre aurait pu suffire et être éventuellement, plus tard, prolongées en pierre sur toute la longueur.

Bien entendu, la position du conseil municipal sera amenée à évoluer si le demandeur prend en compte ces éléments destinés à intégrer au mieux l'ouvrage à son environnement.

Résultat du vote: VOTANTS: 11 - EXPRIMES: 11 - POUR: 11 - CONTRE: 0 - RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3. Décision à prendre concernant la demande de la CCN de la création d'un poste d'attaché territorial

Le Maire, communique à ses collègues le mail qu'il a reçu de Mr Etienne Perfetti qui expose le départ de la CCN de Mme Sandra Luciani, rédacteur, mutée à la ville de Bastia et la nécessité de créer un poste d'attaché afin de pourvoir à son remplacement.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

NE PEUT SE PRONONCER SUR CETTE DEMANDE ET SOUHAITE que le Maire aborde les questions suivantes dans la réponse qu'il doit faire à la CCN:

- Pourquoi remplacer un rédacteur (cadre B) par un attaché territorial (cadre A) ?
- Quel serait l'impact de cette décision sur le budget communautaire ?
- Les effectifs en place ne sont-ils pas suffisants pour compenser le départ du rédacteur ?

Résultat du vote: VOTANTS: 11 - EXPRIMES: 11 - POUR: 11 - CONTRE: 0 -
RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4. Questions diverses

Néant



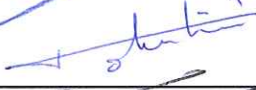




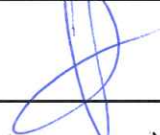
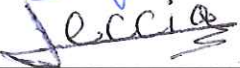

L'ordre du jour étant épuisé et personne de demandant plus la parole, la séance du conseil municipal est levée à 19 heures 30.



The bottom of the page features several handwritten signatures in blue ink, including names like 'Luciani', 'Saccis', 'Perfetti', and 'Bastis'. To the right, there is a circular official stamp of the Municipality of Bastia, Corsica, with the text 'MUNICIPALITA' DI BASTIA 20232' and 'CORSICA' around the perimeter, and a central emblem.

Département de la Haute-Corse
Commune de Poggio d'Oletta

Réunion du 9 décembre 2014

NOM Prénoms	Fonction	Signature
VINCENTI Antoine	Maire	
LECCIA Jean Marie	1er adjoint	
POTENTINI Yves	2ème adjoint	
GRAZI François	3ème adjoint	
CLEMENTI Antoine	Conseiller municipal	
DAVID Emmanuel	Conseiller Municipal	
DE ZERBI Patrick	Conseiller municipal	
GHIRLANDA Eric	Conseiller municipal	
LECCIA Yves	Conseiller municipal	
MATTEI Estelle	Conseiller municipal	
PAOLI Roxanne	Conseiller municipal	